

### REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Vide –Grenier organisé par l’association « Just-Ado-It », et réservé strictement aux particuliers.

Art.2 : Situé sur la place Jean-Claude Abrioux (Camélinat), entre la rue d’Alsace et l’avenue Louis Barrault  
Et avenue de la République entre la rue des écoles et la sortie de la clinique.

Dimanche 04 octobre de 9h à 18h. Installation de 8h à 9h. Remballage à 18h.

Tarif : 15 euros les 2 (deux) mètres linéaires sans véhicule sur l’emplacement ( min 2 max 10, chiffres pairs )

Art.3 : Formulaire sur demande à : [justado.it15@gmail.com](mailto:justado.it15@gmail.com). Il doit être adressé complété et signé avec la mention « lu et approuvé le règlement », accompagné de la photocopie de la pièce d’identité et du paiement par chèque à l’ordre de « association just-ado-it » avec le nombre de mètres désiré.

Art.4 : L’Inscription doit être reçue avant le 27 septembre. Pas de remboursement en cas de désistement après le 27/09.

Art.5 : Les exposants doivent être majeurs et domiciliés en Seine-Saint-Denis. Les exposants s’engagent à ne vendre que des objets personnels usagés. Pas de vêtements sauf vestes, manteaux, robes, chemises sur portant et chaussures/bottes.

Art.6 : À partir de 9h, aucun véhicule ne pourra circuler ni stationner dans le périmètre de la manifestation, selon l’arrêté, et sous peine de contravention et d’enlèvement, et ce jusqu’à 19h.

Art.7 : tout exposant est tenu de décliner son identité à son arrivée où un numéro de stand lui sera délivré.  
La personne qui tient le stand doit être la même que celle qui a réservé avec sa pièce d’identité.  
Chaque exposant se doit de respecter les surfaces attribuées.

Art.8 : Produits interdits à la vente : Vêtements, armes, animaux, nourriture, boissons, objets neufs, ainsi que tout ce qui présente un caractère pornographique ou violent ou un danger. Jeux de hasard interdits.

Art.9 : Les exposants sont tenus de surveiller leur stand. Les organisateurs ne sont pas responsables en cas de vol ou de dommages causés à leurs articles ou de blessures. Les exposants doivent laisser leur emplacement PROPRE.  
Un tri sélectif sera mis en place tout au long de la manifestation, merci de le respecter.

Art.10 : Les organisateurs sont dans l’obligation de faire retirer tout ce qui sera non conforme à ce règlement et de faire remballer un exposant ne respectant pas ce règlement. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ce présent règlement si nécessaire.

En signant votre bulletin d’inscription, vous déclarez par là même adhérer aux clauses de ce présent règlement.

#### PARTIE À NOUS RENVOYER AVANT LE 27/09

Accompagnée de la photocopie de votre pièce d’identité et d’un chèque à l’ordre de « association just-ado-it ».  
Le numéro de votre stand vous sera remis à votre arrivée à partir de 7h00.

Inscriptions au Forum des associations Ferme du Vieux Pays le 12/09

Par courrier à : Association « Just-Ado-It », 15 bis boulevard de Gourgues 93600 Aulnay-sous-bois

Nom, prénom :

Tél : ...../...../...../...../.....

Adresse :

Adresse électronique :

Liste des articles à exposer :

Signature précédée de la mention manuscrite : « lu et approuvé le règlement ».